



Observatoire de la Dépense Publique

Contrôle citoyen des finances publiques de la République Démocratique du Congo

Contacts : E-mail : odeprdc.pplateforme@gmail.com www.odeprdc.org

Tél : +243 826801954 ; 840620956

RESUME DU RAPPORT DE CONTRÔLE CITOYEN DE L'EXÉCUTION DES DÉPENSES PUBLIQUES DES SECTEURS SOCIAUX ET SECTEURS PRODUCTIFS POUR LA PÉRIODE DE 2020-2022

NÉCESSITÉ DE METTRE EN ŒUVRE LE BUDGET PROGRAMME

Mai 2023

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES	1
INTRODUCTION GÉNÉRALE	1
0.1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION	1
0.2. OBJECTIFS DE L'ÉTUDE	2
0.3. RÉSULTATS ATTENDUS	2
0.4. DIVISION DU TRAVAIL	2
0.5. MÉTHODOLOGIE	2
1ÈRE PARTIE : BRÈVE PRÉSENTATION DU CADRE RÉFÉRENTIEL	4
1.1. BRÈVE PRÉSENTATION DU PNSD	4
1.2. PROGRAMME D' ACTIONS DU GOUVERNEMENT 2021-2023	4
1.3. POLITIQUE BUDGÉTAIRE	4
1.3.1. En matière des dépenses	4
1.3.2. En matière des recettes	4
2ÈME PARTIE : ANALYSE GLOBALE DE L'EXÉCUTION DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVE 2020 ET 2021 ET LA LOI DE FINANCES 2022	5
2.1. INDICATEURS MACROÉCONOMIQUES POUR LA PÉRIODE 2020-2022	5
2.2. RÉALISATION DES RECETTES DU BUDGET GENERAL	5
2.2.1. CONSTATS SUR LA RÉALISATION DES RECETTES DU BUDGET GLOBAL	5
2.2. EXÉCUTION DES DÉPENSES DU BUDGET GENERAL	6
2.3. SOLDE DE LA PÉRIODE 2020-2022	6
2.3.1. CONSTATS SUR L'EXÉCUTION DES DÉPENSES DU BUDGET GLOBAL	6
2.3.1.1. Dépassement des crédits des dépenses courantes	6
2.3.1.2. Faible financement des dépenses en capital	7
2.3.1.3. Solde excédentaire dans l'exécution du budget général	7
2.4. CONCLUSION PARTIELLE SUR L'EXÉCUTION DU BUDGET GLOBAL	7
3ÈME PARTIE : ANALYSE DE L'EXÉCUTION DES DÉPENSES DES SECTEURS SOCIAUX ET DES SECTEURS PRODUCTIFS ET DES INFRASTRUCTURES POUR LA PÉRIODE 2020-2022	8
3.1. SECTEUR DE L'ÉDUCATION	8
3.1.1. Présentation de l'exécution des dépenses	8
3.1.2. Constats sur l'exécution des dépenses du secteur de l'éducation	8
3.2. SECTEUR DE SANTE	8
3.2.1. Présentation de l'exécution des dépenses	8
3.2.2. Constats sur l'exécution des dépenses du secteur de sante	8
3.3. SECTER DES AFFAIRES SOCIALES	9
3.3.1. Présentation de l'exécution des dépenses	9
3.3.2. Constats sur l'exécution des dépenses des affaires sociales	9
3.4. CONCLUSION PARTIELLE SUR LES SECTEURS SOCIAUX	10
3.5. SECTEURS PRODUCTIFS	11
3.5.1. Présentation de l'exécution des dépenses	11
3.5.2. Constats sur l'exécution des dépenses des secteurs productifs	11
3.6. SECTEUR DES INFRASTRUCTURES	12
3.6.1. Présentation de l'exécution des dépenses	12
3.6.2. Constats sur l'exécution des dépenses des infrastructures	12
3.7. CONCLUSION PARTIELLE DES DÉPENSES DES SECTEURS PRODUCTIFS ET INFRASTRUCTURES	13
5ÈME PARTIE : CONCLUSION GÉNÉRALE ET RECOMMANDATIONS	14
5.1. CONCLUSIONS	14
5.2. NÉCESSITÉ DE METTRE EN PLACE LE BUDGET PROGRAMME	15

5.3. MESURES CORRECTIVES SUR L'EXÉCUTION DES DÉPENSES	15
5.4. RECOMMANDATIONS	16
DOCUMENTS.....	20
PRESENTATION DE L'OBSERVATOIRE DE LA DEPENSE PUBLIQUE (ODEP).....	21

INTRODUCTION GÉNÉRALE

0.1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

C'est depuis maintenant plus de 10 ans que l'Observatoire de la dépense Publique (ODEP en sigle) fait les analyses des budgets généraux du pouvoir central dans le cadre de contrôle citoyen de l'action publique en matière de finances publiques de l'État.

L'analyse de l'exécution des budgets généraux du pouvoir central par l'ODEP vise à contrôler comment les fonds qui proviennent des contributions des citoyens et des revenus générés par les actifs publics sont utilisés par les acteurs étatiques. Autrement dit, il s'agit d'évaluer la mobilisation des recettes des régies financières nationales (Direction Générale des Impôts , Direction Générale des douanes et Accises et Direction Générale des Recettes non fiscales) et d'analyser le volume des dépenses exécutées par les Institutions et Ministères pour vérifier si les actions menées par le l'État vont effectivement vers les attentes de la population, notamment en ce qui concerne les secteurs pro-pauvres (l'éducation, la santé, l'agriculture, les infrastructures, le développement rural, etc.).

L'appréciation de l'efficacité du gouvernement dans la gestion des finances publiques est faite en se référant aux textes réglementaires relatifs aux finances publiques notamment la LOFIP (2011). Tandis que son efficacité à améliorer les conditions socioéconomiques et de lutter contre la pauvreté est analysée par rapport aux différents cadres référentiels, notamment le PNSD, les politiques sectorielles et le programme d'actions du gouvernement.

La présente analyse concerne l'exécution des lois des finances pour la période de 2020-2022. Elle concerne très particulièrement les secteurs sociaux et les secteurs productifs, ainsi que les infrastructures.

Étant donné que les projets d'investissements sont souvent pluriannuels, nous avons alors choisi de prendre trois exercices budgétaires directement pour bien cerner le niveau d'exécutions des crédits alloués aux dépenses d'investissements dans quelques secteurs sociaux et quelques secteurs productifs.

Malgré cette stratégie le budget moyen présente toujours de sérieux problèmes pour apprécier objectivement l'action du gouvernement sur les investissements. Le budget moyen ne permet pas de desceller l'étendue de l'investissement au fil du temps et de déterminer sa durée. D'où la nécessité de basculer au budget programme dont la gestion est axée sur les résultats.

Le contenu de cette analyse vise à permettre aux Organisations de la Société Civile de mener les actions de plaidoyer auprès du Gouvernement congolais, du Parlement, des Partenaires Techniques et Financier (PTF) et de la population afin d'améliorer les dépenses publiques et de soutenir les bonnes pratiques de la transparence telles que pratiquées à l'échelle internationale. Il permet aussi comme outil d'aide à la prise de décision pour apprécier les actions gouvernementales.

Ce document est une synthèse du rapport d'analyse qui contient tous les détails. Pour plus de détails veiller lire le rapport final complet.

0.2. OBJECTIFS DE L'ÉTUDE

L'objectif global de cette analyse consiste à évaluer l'efficacité du pouvoir central dans la lutte contre pauvreté, l'amélioration de la transparence budgétaire et les pratiques de la bonne gouvernance pour la période de 2020 à 2022.

Les objectifs spécifiques de l'analyse sont de :

- ✚ Analyser l'exécution des budgets généraux du pouvoir central de la période 2020-2022 ;
- ✚ Analyser l'exécution des budgets généraux de la période 2020-2022 de secteurs sociaux et secteurs productifs et infrastructures ;
- ✚ Proposer une alternative de manière à amener le gouvernement à respecter les engagements pris au niveau national et international pour atteindre le développement socioéconomique.

0.3. RÉSULTATS ATTENDUS

Les résultats attendus de l'étude sont les suivants :

- ✚ Le niveau de mobilisation des recettes par les régies financières nationales connu et analysé ;
- ✚ Le volume des dépenses exécutées en générale est connu et analysé ;
- ✚ Le niveau d'exécution des dépenses des secteurs sociaux, secteurs productifs et infrastructures est connu et analysé ;
- ✚ Un argumentaire du plaidoyer de la Société Civile pour une mobilisation des recettes et une meilleure exécution des dépenses est présenté au Gouvernement, au Parlement, aux Partenaires au Développement et à la Population.

0.4. DIVISION DU TRAVAIL

Hormis l'introduction, la méthodologie et la conclusion le rapport issu de cette analyse comprend trois parties essentielles :

- ✚ Rappel du cadre référentiel ;
- ✚ L'analyse globale de l'exécution des lois de finances rectificatives 2020 et 2021 et la loi de finances 2022 ;
- ✚ L'analyse de l'exécution des crédits de 2020 à 2022 des secteurs sociaux et des secteurs productifs et infrastructures ;
- ✚ Une conclusion et des recommandations.

0.5. MÉTHODOLOGIE

L'approche méthodologique a consisté à l'analyse documentaire. Cette approche a guidé l'élaboration du présent rapport qui comprend les étapes suivantes : (i) la collecte des données sur le terrain, (ii) le traitement et l'analyse des données, (iii) la validation en plénière du travail de chaque groupe, et (iv) la rédaction et validation du rapport général, (v) la publication du rapport ainsi que (vi) les actions de plaidoyer et/ou de sensibilisation.

La collecte des données sur internet et auprès des ministères et institutions des contrôles. Cette documentation est constituée principalement des états de suivi budgétaires, des rapports de la cour des comptes et de la banque centrale du Congo, des documents des politiques sectorielles, des plans d'action des gouvernements, du plan nation stratégique de développement, de la loi de finance publique (LOFIP), des lois des finances 2020, 2021 et 2022.

Les traitements des données ont consisté de faire la somme, la moyenne, la conversion, la synthèse. Pour la conversion, le CDF a été converti en USD pour permettre de faire la synthèse du budget pour la période sous étude. Ainsi, les différents taux d'échange ont été appliqués. Les taux d'échange utilisés ont

pris dans les rapports de la banque centrale du Congo. L'analyse a consisté de comparer le niveau de mobilisation de recettes et l'exécution des dépenses aux textes légaux et réglementaires relatifs à la finance publique et programme du gouvernement. Elle a consisté aussi à trouver des alternatives pour améliorer la gouvernance et la transparence de la finance publique.

Le traitement et analyse des données s'est fait par groupe des experts. Les uns ont été chargés d'analyser la mobilisation des recettes, d'autres, l'exécution des dépenses des budgets globaux pour toute la période sous étude, à savoir 2020-2022, un autre groupe a été chargé d'analyser les dépenses des secteurs sociaux et le dernier groupe a été chargé d'analyser les dépenses des secteurs productifs et infrastructures.

Pour plus de fiabilité, pour analyser les budgets globaux, les rapports de la cour de compte ont été utilisés comme sources des données. Pour les dépenses des secteurs sociaux et productifs ainsi que les infrastructures, ce sont les états de suivi budgétaire qui ont servi comme sources de données.

Chaque groupe a été convié de présenter un rapport. Ainsi, il y a eu la plénière de validation des rapports de groupe pour permettre la rédaction du rapport global. Les différents secteurs ont été choisis suivant la priorité du gouvernement et le contexte socioéconomique et culturelle du pays qui sont le gage du développement longterm souhaité. Les recommandations de ce rapport serviront comme outils de plaidoyer auprès des institutions et ministères concernés.

Pour l'Observatoire de la Dépense Publique (ODEP)

Florimond MUTEBA TSHITENGE
Président du Conseil d'Administration

1^{ère} Partie : BRÈVE PRÉSENTATION DU CADRE RÉFÉRENTIEL

1.1. BRÈVE PRÉSENTATION DU PNSD

Le Plan National Stratégique de Développement (PNSD) est un cadre programmatique fédérateur de référence de toutes les interventions du Gouvernement et de ses partenaires au développement au cours de la période allant de 2019 à 2023. Le PNSD est axé sur les cinq piliers.

Le coût global pour la mise en œuvre du PNSD 2019-2023 dans les différents secteurs est de USD 47,55 milliards, soit une moyenne annuelle de USD 9,51 milliards. Le financement prévisible est estimé à USD 21,84 milliards, soit 45,93% du coût total. Ce financement est reparti comme suit, 33,94% représentent la contribution de l'État et 11,99% celle des Bailleurs. Le gap de financement de USD 25,71 milliards, soit 54,07% du coût total pour le quinquennat.

1.2. PROGRAMME D' ACTIONS DU GOUVERNEMENT 2021-2023

Le programme d'actions du gouvernement pour la période 2021-2023 s'articule autour de 15 piliers avec 62 axes et 343 actions à mener. Ces piliers sont repartis en quatre secteurs. La finalité de ce programme est de faire de la RDC un État fort, prospère et solidaire d'ici 2023. Le budget de ce programme a été estimé à 8,4 milliards.

1.3. POLITIQUE BUDGÉTAIRE

1.3.1. En matière des dépenses

La politique budgétaire en matière des dépenses vise la soutenabilité et l'équilibre budgétaire prônés par la LOFIP en ses articles 14 à 16.

1.3.2. En matière des recettes

La politique budgétaire en matière des recettes passera par la mobilisation accrue des recettes courantes, la promotion du partenariat public-privé, le recours aux dons, aux emprunts et aux appuis budgétaires.

La lutte contre la corruption, l'évasion et la fraude fiscales, la promotion de la culture fiscale et l'élargissement de l'assiette fiscale et douanière fera l'objet d'une attention particulière dans le cadre de mobilisation des recettes.

2^{ème} Partie : ANALYSE GLOBALE DE L'EXÉCUTION DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVE 2020 ET 2021 ET LA LOI DE FINANCES 2022

2.1. INDICATEURS MACROÉCONOMIQUES POUR LA PÉRIODE 2020-2022

Les indicateurs macroéconomiques des exercices budgétaires 2020-2022 sont présentés au tableau 1.

Tableau 1. Les indicateurs macro-économiques pour la période 2020-2022

INDICATEURS	2020	2021	2022
Taux de croissance de PIB	1,7%	4,9%	5,6 %
Déflateur du PIB	7%	6,9%	7,4%
Taux d'inflation moyen	10,2%	10,90%	6,2%
Taux d'inflation fin période	15,76 %	6%	6,3 %
Taux de change moyen	1971,8 CDF/USD	2006,70 CDF/USD	2085,83 FC/USD
Taux de change fin période	18515 CDF/USD	2041,60 CDF/USD	2130,07 FC/USD
PIB nominal (en Milliards de CDF)	90.181,04	106 311,04	119 540,82

Sources : Rapports cour des comptes, ESB (2020, 2021,2022) ministère de budget

2.2. RÉALISATION DES RECETTES DU BUDGET GENERAL

Au cours de la période 2020-2022, les recettes réalisées au titre du budget général s'élèvent à USD 22,556 milliards contre des prévisions de USD 22,199 milliards, soit un taux de réalisation de 101,61 %. Les réalisations des recettes du budget général sont constituées essentiellement des recettes internes (82,3 %) et des recettes extérieures (17,7%).

2.2.1. CONSTATS SUR LA RÉALISATION DES RECETTES DU BUDGET GLOBAL

Au cours des années 2020-2022, il se dégage dans la prévision et la réalisation des recettes du budget général, les aspects ci-après :

- ✓ Accroissement des prévisions et réalisations de recettes, comparé années 2017-2019 ;
- ✓ Réduction encourageant de la part des recettes extérieures dans le budget général ;
- ✓ Accroissement de la part des recettes courantes ;
- ✓ Réalisation d'une manière générale des assignations par les régies financières.
- ✓ Non-réalisation des assignations par des recettes de douanes et assises et des recettes extérieures.

Rappelons que, cette performance apparente est due surtout aux rectifications des lois de finances initiales de 2020 et 2021. Ces lois rectificatives ont été revues en baisse les recettes prévues initialement suite aux conjonctures économiques et financières. La performance attribuée aux régies financières est due à cette réduction. Pour illustration, en 2022 (où la loi de finance n'a pas te rectifié) seulement les recettes des impôts ont été réalisées au-delà des assignations.

Conformément aux circulaires contenant les instructions relatives à l'exécution de la loi de finances, la non réalisation des recettes prévues est une faute de gestion car les recettes projetées dans la loi de

finances constituent les minimas obligatoires à percevoir par les services de mobilisation. Les régies financières, le gouvernement et les institutions de contrôles doivent agir dans le sens de favoriser la maximisation des recettes.

2.2. EXÉCUTION DES DÉPENSES DU BUDGET GENERAL

Au titre du budget général, le tableau 5 renseigne que l'exécution des dépenses au cours des exercices budgétaires 2020-2022 s'élève à USD 19,333 milliards contre une prévision de USD 19,777 milliards, soit un taux d'exécution de 97,8%. À l'exercice budgétaire 2020, les dépenses du budget général ont connu un dépassement, soit 107% de taux d'exécution. Les dépenses du budget général sont constituées des dépenses courantes (79,2%) et les dépenses en capital (20,8%).

2.3. SOLDE DE LA PÉRIODE 2020-2022

Au courant de la période 2020-2022, les dépenses au titre du budget général sont chiffrées à USD 19,333 milliards, contre une réalisation de recettes pour la même période de USD 22,556 milliards, il se dégage un solde positif de USD 3,223 milliards. Seulement à l'exercice budgétaire 2020 que le solde a été négatif, soit USD -0,697 milliard.

2.3.1. CONSTATS SUR L'EXÉCUTION DES DÉPENSES DU BUDGET GLOBAL

L'analyse de l'évolution de l'exécution des dépenses du budget général de 2020 à 2022 soulèvent les principales observations ci-après :

- ✓ Dépassement des crédits dans l'exécution des dépenses courantes.
- ✓ Faible financement des dépenses en capital.
- ✓ Solde excédentaire dans l'exécution du budget général pour la période 2020-2022.

2.3.1.1. *Dépassement des crédits des dépenses courantes*

Aux cours des exercices budgétaires 2020, 2021 et 2022 il s'est observé des dépassements de crédits des dépenses courantes avec une tendance croissante, soit 106,5% (en 2020), 110,7% (en 2021) et 112,8% (en 2022) de taux d'exécution.

Toutes les rubriques des dépenses courantes ont connu des dépassent :

- ✓ Dettes publiques en capital, 111,2% (en 2020), 167,1% (en 2021), 182,3% (en 2022) de taux d'exécution ;
- ✓ Frais financiers, 286,9% de taux d'exécution en 2020 ;
- ✓ Dépenses en personnel, 102,7% (en 2020), 104,2% (en 2021), 104,4% (en 2022) de taux d'exécution ;
- ✓ Biens et Matériels 167,8% (en 2020), 219% (en 2021), 131,1% (en 2022) de taux d'exécution ;
- ✓ Dépenses de prestations, 122,2% (en 2020), 131,1% (en 2021), 186,6% (en 2022) de taux d'exécution ;
- ✓ Transferts et interventions, 100,4% en 2022 de taux d'exécution.

La consommation des crédits en dépassement constitue une faute de gestion et une violation de l'article 38 de la LOFIP. Cette article dispose que les crédits budgétaires sont limitatifs. Les dépenses sur les crédits limitatifs ne peuvent être engagées ni ordonnées au-delà des dotations budgétaires.

2.3.1.2. Faible financement des dépenses en capital

Les crédits de dépenses courantes représentent 79,2% des dépenses du budget global, contre 20,8% des crédits de dépenses en capital. Noté que les crédits dépenses en capital sont constitués des dépenses d'investissements. C'est qui veut dire que les faibles allocations des crédits à cette rubrique de dépenses est synonyme de manque de volonté politique du gouvernement à favoriser le développement du pays tel que envisagé dans le PNSD et dans le programme d'action du gouvernement. Ce manque de volonté est beaucoup illustré dans l'exécution des dépenses des secteurs sociaux et secteurs productifs (voir plus loin).

2.3.1.3. Solde excédentaire dans l'exécution du budget général

Le solde excédentaire constaté est dû au faible paiement des dépenses en capital. Cette façon de gérer est due à la mauvaise politique budgétaire du gouvernement qui ne favorise pas le développement. Noté que ce solde excédentaire est apparent, il est assorti des budgets rectificatifs intervenus à la fin de l'année.

2.4. CONCLUSION PARTIELLE SUR L'EXÉCUTION DU BUDGET GLOBAL

Au cours de la période 2020-2022, les recettes réalisées au titre du budget général s'élèvent à USD 22,556 milliards contre des prévisions de USD 22,199 milliards, soit un taux de réalisation de 101,61 %. Par contre, l'exécution des dépenses au cours de la même période s'élève à USD 19,333 milliards contre une prévision de USD 19,777 milliards, soit un taux d'exécution de 97,8%.

Au cours de cette période il s'est observé l'inefficacité des régies financières de pouvoir mobiliser les recettes telles qu'initialement prévues. Suite aux conjonctures économiques et financières, ce qui a conduit à la réduction des recettes dans les lois rectificatives de 2020 et 2021. Il y a eu une augmentation de la part des recettes internes, ce qui est encourageant.

Concernant l'exécution des dépenses, il n'y a pas eu d'avancés. Il s'est observée des violations des principes de la loi relative aux finances publiques de 2011 (LOFIP), notamment le paiement des crédits au-delà des prévisions. Ces dépassements sont liés aux dépenses courantes.

3.1. SECTEUR DE L'ÉDUCATION

3.1.1. Présentation de l'exécution des dépenses

Les dépenses du secteur de l'éducation pour la période 2020-2022 a été de USD 3.760,26 millions, contre des prévisions de l'ordre de USD 4.312,68 millions, soit un taux d'exécution de 87,19%. Les dépenses du secteur de l'éducation représentent 19,45% des dépenses du budget global pour la période 2020-2022. Les dépenses de l'EPST représentent 85% des dépenses du secteur de l'éducation. Les dépenses de l'ESU représentent 14,25 % et celles de la formation professionnelle, arts et métiers 0,75%.

Les dépenses d'investissements sont chiffrées à USD 73,369 contre des prévisions de l'ordre de USD 841,29 soit un taux d'exécution de 8,71%. Elles représentent 2% des dépenses totales du secteur de l'éducation. Par contre, les dépenses des fonctionnements sont chiffrées à USD 3.686,895 contre des prévisions de l'ordre de USD 3.741,387 soit un taux d'exécution de 106,21%. Ces dernières représentent 98% des dépenses totales du secteur de l'éducation.

3.1.2. Constats sur l'exécution des dépenses du secteur de l'éducation

Pour la période 2020-2022, le secteur de l'éducation a été caractérisé par la faible exécution des dépenses d'investissements. Ces dernières ne représentent que 2% des dépenses exécutées dans le secteur de l'éducation.

La quasi-totalité des dépenses est liée aux fonctionnements des ministères et aux rémunérations. Si tous ces ministères étaient groupés a un seul ministère on n'assisterait pas à cette prépondérance inquiétante des dépenses de fonctionnement d'où la nécessité de grouper ces ministères à un seul ministère, celui de l'éducation nationale. Ce qui permettra au gouvernement de disposer un peu plus de moyens financiers pour financer les reformes qui sont en cours. Seule la volonté suffit pour y parvenir. Tant qu'il n'y aura pas de volonté politique en ce sens, la gratuité de l'enseignement va se traduire par une destruction du système éducatif congolais suite au manque de réforme conséquente, la construction, la réhabilitation et la modernisation des écoles publiques.

3.2. SECTEUR DE SANTE

3.2.1. Présentation de l'exécution des dépenses

Les dépenses du secteur de santé pour la période de 2020-2022 s'élève à USD 1.115,80 contre des prévisions de l'ordre de USD 2.036,82 soit 54% de taux de réalisation. La part des dépenses d'investissements est de 23,59% contre 76,42% de celles des fonctionnements. Les dépenses de la santé sont réparties selon les rubriques énumérées ci-dessous :

3.2.2. Constats sur l'exécution des dépenses du secteur de sante

L'analyse de l'exécution des dépenses du secteur de santé pour la période 2020-2022 fait ressortir les constats suivants :

- ✓ Faible taux d'exécution des dépenses soit 54,78% ;
- ✓ Faible taux d'exécution des dépenses d'investissements sur les ressources propres, soit 2,35% ;
- ✓ Les dépenses essentiellement constituées des dépenses de rémunérations soit 73,13% de dépenses ;
- ✓ Dépassement des crédits des dépenses de rémunérations.

Rappelons que parmi la priorité des priorités du programme de gouvernement, il y a la couverture de santé universelle. C'est inquiétant que les crédits du secteur de santé ne soient exécutés à peine 54,78%. Très grave encore, les dépenses d'investissements sur les ressources propres n'ont été exécutées qu'à 2 % de taux d'exécution. Les dépenses d'investissements sont essentiellement constituées des ressources extérieures. Quid de la souveraineté si on ne peut pas donner de soins de santé digne à son peuple ? Quand est-ce que les finances publiques vont commencer à profiter à tout le monde ? Il faut la volonté politique et la réduction des traits de vie des institutions.

3.3. SECTEUR DES AFFAIRES SOCIALES

3.3.1. Présentation de l'exécution des dépenses

Pour la période 2020-2022, les dépenses des affaires sociales sont chiffrées à USD 60,57 millions, contre des prévisions de USD 178,50 millions, soit un taux d'exécution de 33,93%. Les dépenses d'investissements représentent 2,16% de ces dépenses et celles de fonctionnements 97,84%. Ces dépenses ont été exécutées suivant les rubriques suivantes :

3.3.2. Constats sur l'exécution des dépenses des affaires sociales

L'analyse de l'exécution des crédits alloués aux affaires sociales pour la période 2020-2022 permet de dégager les constats suivants :

- ✓ Faible taux d'exécution des crédits alloués aux affaires sociales, soit 33,93% seulement ;
- ✓ Faibles taux d'exécution des crédits alloués aux rubriques des dépenses suivantes :
 - Contrepartie des projets : 9,48% de taux d'exécution ;
 - Investissements sur les ressources propres : 14,28% de taux d'exécution ;
 - Subventions aux organismes auxiliaires : 4,49% de taux d'exécution ;
 - Fonctionnement des ministères : 26,5% de taux d'exécution ;
- ✓ Non-exécution des crédits d'investissements sur les ressources extérieures ;
- ✓ Très faible part des dépenses d'investissements. Les dépenses d'investissements ne représentent que 2,16% ;
- ✓ La prépondérance de la rubrique des dépenses de rémunérations par rapport aux autres rubriques de dépenses, soit 84,38% à elle seule.

Comment soutenir les groupes de vulnérables et renforcer la solidarité nationale si le gouvernement ne peut pas accordés plus des crédits aux affaires sociales ? Quid du peuple d'abord ? Comment éradiquer le banditisme urbain s'il n'y a pas une volonté politique d'encadrer les personnes en situation difficiles notamment les enfants de la rue ?

3.4. CONCLUSION PARTIELLE SUR LES SECTEURS SOCIAUX

Les secteurs sociaux dans le cadre de cette étude sont constitués de secteur de l'éducation, secteur de santé et de secteur des affaires sociales. Au cours de la période 2020-2022 les crédits des secteurs sociaux ont été exécutés comme suit :

1. Secteur de l'éducation

Les dépenses sont chiffrées à USD 3.760,26 millions contre USD 4.312,68 millions, soit un taux d'exécution de 87,19%. Les dépenses ont été constituées essentiellement des dépenses de fonctionnements et des rémunérations. Ces deux rubriques ont été exécutées avec des dépassements des crédits alloués. La part des dépenses d'investissements n'est que 2% contre 98% des dépenses de fonctionnements et rémunérations. Il en découle les conclusions suivantes :

- ✓ La politique de gratuité de l'enseignement de base pour la période sous analyse a été basée que sur les rémunérations et non sur l'amélioration de la qualité d'enseignement, le financement des réformes et la modernisation des écoles ;
- ✓ Aucun investissement remarquable pour favoriser la formation scientifique, notamment la création des écoles doctorales et la mise en œuvre du système LMD ;
- ✓ Aucun financement remarquable pour la formation de la main d'œuvre qualifiée pour permettre l'encadrement des jeunes sans qualification.

2. Secteur de santé

Les dépenses du secteur de santé pour la période de 2020-2022 s'élèvent à USD 1.115,80 millions contre des prévisions de l'ordre de USD 2.036,82 millions soit 54 % de taux de réalisation. La part des dépenses d'investissements est de 23,59% contre 76,42 % de celles des fonctionnements. Il a été constaté le faible taux d'exécution des dépenses d'investissements sur les ressources propres, soit 2,35%. Les dépenses sont essentiellement constituées des dépenses de rémunérations soit 73,13% de dépenses. Nous pouvons tirer la conclusion que la couverture de santé universelle des soins primaires n'a pas été effective.

3. Secteur des affaires sociales

Pour la période 2020-2022, les dépenses des affaires sociales sont chiffrées à USD 60,57 millions, contre des prévisions de USD 178,50 millions, soit un faible taux d'exécution de 33,93%. Les dépenses d'investissements représentent 2,16% de ces dépenses et celles de fonctionnements 97,84%. Le gouvernement n'a pas manifesté de volonté politique pour accorder plus de crédits à l'amélioration de la protection des groupes vulnérables et renforcer la solidarité nationale.

3.5. SECTEURS PRODUCTIFS

3.5.1. Présentation de l'exécution des dépenses

Les dépenses des secteurs productifs pour la période de 2020-2022 sont chiffrées à USD 360,12 millions, contre des prévisions de l'ordre de USD 1.892,86 millions, soit 19,03 %. Ces dépenses ne représentent que 1,86% des dépenses du budget général. Les dépenses des investissements représentent 38 %, alors qu'elle représentées 82% dans les prévisions. Les dépenses sont liées essentiellement aux fonctionnements, soit 62 % des dépenses des secteurs de production, contre 38% de celles d'investissements.

La quasi-totalité des dépenses prévues pour les secteurs productifs ont été exécutées en décent de 50%, sauf les dépenses des hydrocarbures qui ont été exécutées à la hauteur de 61,78%. Les dépenses de développement rural et de pêche et élevage ont été exécutées à moins de 10% ; celle de l'agriculture à moins de 30%.

3.5.2. *Constats sur l'exécution des dépenses des secteurs productifs*

L'analyse de l'exécution des dépenses des secteurs productifs pour la période 2020-2022, ressort les constats suivants :

- ✓ Faible proportion des dépenses des secteurs productifs dans le budget global ;
- ✓ Intention d'augmenter les dépenses d'investissements dans les prévisions ;
- ✓ Faible taux d'exécution des dépenses de secteurs productifs ;
- ✓ Faible taux d'exécution des dépenses d'investissements.

En effet,

Au cours de la période 2020-2022, les crédits des dépenses des secteurs productifs ne représente que 9,57% des dépenses du budget global dans les prévisions et pure encore 1,86% de ce même budget dans l'exécution. Rappelons que les dépenses du budget global sont de USD 19.333 milliards contre des prévisions de USD 19.777 milliards. Par contre, les dépenses des secteurs productifs sont de USD 0,36 milliard, contre des prévisions de USD 1,89 milliards.

Dans les prévisions des dépenses des secteurs productifs, il y a une prépondérance des dépenses d'investissements par rapport aux dépenses de fonctionnements et rémunérations. Ça ne reste que des intentions car nulle part dans l'exécution cette tendance n'a été remarquée.

Il s'est observé un faible taux d'exécution des dépenses des secteurs productifs. Pour la période 2020-2022, le taux d'exécution des crédits alloués aux secteurs productifs n'a été que 19,03% ne moyenne, avec de très faibles score à l'exécution des crédits alloués secteurs de Pêche et élevage (7,27% de taux d'exécution), de développement rural (9,72%), d'énergies (13,86%) et de l'agriculture (27,87%). Ces faibles taux d'exécutions sont dû aux faibles paiements des dépenses d'investissements qui sont plutôt prépondérantes dans les prévisions. Il sied aussi de relever que les dépenses d'investissements sur les ressources propres et celles d'investissements sur les transferts aux provinces et ETD sont les moins payés soit moins de 1% de taux d'exécution pour celles de transferts aux provinces et ETD et moins de 10% pour celles des ressources propres.

Comment voudrions-nous que les conditions sociales s'améliorent si nous ne pouvons pas accorder beaucoup des crédits des investissements aux provinces et ETD ? Qu'en est-ce que la décentralisation sera effective sur le plan économique ? Quid de la souveraineté si nous ne pouvons pas nous investir pour développer notre pays à partir de la base ?

La réponse à ces questions nécessite l'amélioration de la gouvernance de finances publiques et la volonté politique des acteurs et décideurs politiques. Pour l'amélioration de la gouvernance, il y a la nécessité de passer de budget moyen au budget programme pour bien évaluer l'action du gouvernement en ce qui concerne les investissements.

3.6. SECTEUR DES INFRASTRUCTURES

3.6.1. Présentation de l'exécution des dépenses

Pour la période 2020-2022, les dépenses des infrastructures sont chiffrées à USD 270,771 millions, contre des prévisions de USD 835,737 millions, soit un taux d'exécution de 32,40%. Les dépenses des investissements représentent 52,81%, contre 47,19% des dépenses des fonctionnements. Bien que la part des dépenses des investissements soit plus de 50% des dépenses prévues, elles ne représentent que 20,27% des dépenses prévues, soit un très faible taux d'exécution. Par contre le taux d'exécution des dépenses des fonctionnements est de l'ordre de 97,96%. Les dépenses des infrastructures ont été exécutées suivant les rubriques suivantes :

3.6.2. Constats sur l'exécution des dépenses des infrastructures

De l'analyse de l'exécution des dépenses des infrastructures pour la période 2020-2022, nous relevons les constats ci-après :

- ✓ Prépondérance des dépenses d'investissements sur celles de fonctionnements dans les prévisions ;
- ✓ Faible taux d'exécution des crédits alloués aux infrastructures, soit 32,4% ;
- ✓ Faible taux d'exécution des dépenses d'investissements, soit 20,24% de taux d'exécution ;
- ✓ Dépassement de taux d'exécution des crédits alloués dans certaines rubriques, notamment :
 - Contrepartie des projets : 362,59% de taux d'exécution ;
 - Interventions économiques, sociales, culturelles et scientifiques : 142,13% de taux d'exécution ;
 - Fonctionnement des ministères : 101,68% de taux d'exécution.

La prépondérance des dépenses d'investissements est encourageant et doit se poursuivre même dans l'exécution des dépenses. Le faible taux d'exécution constaté est dû au faible paiement des dépenses d'investissements qui sont prépondérantes dans les prévisions. Le non-paiement des dépenses d'investissements est synonyme de la mauvaise volonté politique du gouvernement de déclencher le processus désenclavement du pays et de la modernisation des infrastructures de base.

Le paiement des crédits au-delà des prévisions constituent une faute de gestion punissable par la loi relative aux finances publiques de 2011.

3.7. CONCLUSION PARTIELLE DES DÉPENSES DES SECTEURS PRODUCTIFS ET INFRASTRUCTURES

Les secteurs productifs présentés dans cette étude sont : agriculture, développement rural, pêche et élevage, environnement et développement durable, mines, énergies et hydrocarbures.

Au cours de la période 2020-2022, les dépenses des secteurs productifs sont chiffrées à USD 360,12 millions, contre des prévisions de l'ordre de USD 1.892,86 millions, soit un faible taux d'exécution de 19,03 %. Ces dépenses ne représentent que 1,86% des dépenses du budget général chiffrées à USD 19.333 millions. Le faible taux d'exécution est dû à la mauvaise volonté politique du gouvernement de ne pas vouloir payer les crédits des dépenses d'investissements tels que prévus dans les lois des finances. Cette mauvaise volonté politique peut être illustrée par le fait que les taux d'exécution des dépenses d'investissements sur les ressources propres et celles d'investissements sur les transferts aux provinces et ETD sont les moins payés soit moins de 1% de taux de d'exécution pour celles de transferts aux provinces et ETD et moins de 10% pour celles des ressources propres.

Pour les crédits des dépenses des infrastructures, il y a aussi à noter :

- ✓ Le faible taux d'exécution. Pour la période 2020-2022, les dépenses des infrastructures sont chiffrées à USD 270,771 millions, contre des prévisions de USD 835,737 millions, soit un taux d'exécution de 32,40%.
- ✓ Les dépassements des crédits alloués à certaines rubriques, notamment, contrepartie des projets, fonctionnement des ministères et interventions économiques, sociales, culturelles et scientifiques.

Il y a la nécessité d'améliorer la gouvernance de finances publiques. Cette amélioration passe par le basculement de budget moyen au budget programme pour évaluer l'action du gouvernement e ce qui concerne les investissements. À cela j'ajoute la volonté politique des acteurs et décideurs politiques.

Le paiement des crédits au-delà des prévisions constituent une faute de gestion punissable par la loi relative aux finances publiques de 2011. Les institutions de contrôle notamment la cour des compte, l'IGF et le parlement doivent faire leur travail pour limiter cette tendance et au besoin punir les délinquants.

5^{ème} Partie : CONCLUSION GÉNÉRALE ET RECOMMANDATIONS

5.1. CONCLUSIONS

Au cours de la période 2020-2022, les recettes réalisées au titre du budget général s'élèvent à USD 22,556 milliards contre des prévisions de USD 22,199 milliards, soit un taux de réalisation de 101,61 %. Par contre, l'exécution des dépenses au cours de la même période s'élève à USD 19,333 milliards contre une prévision de USD 19,777 milliards, soit un taux d'exécution de 97,8%.

Au cours de la période sous étude, il y a eu une augmentation de la part des recettes internes, ce qui est encourageant. Concernant l'exécution des dépenses, il n'y a pas eu d'avancés. Il s'est observée des paiements des crédits au-delà des prévisions. Ce fait constitue une violation de la loi relative aux finances publiques (LOFIP) à ses articles 38,39,40,41,42., notamment le paiement des crédits au-delà des prévisions. Cette violation constitue une faute de gestion passible au sanction prévu à l'article 129 de la loi précitée.

Pour le secteur de l'éducation, les dépenses sont chiffrées à USD 3.760,26 millions contre USD 4.312,68 millions, soit un taux d'exécution de 87,19%. Les dépenses ont été constituées essentielles des dépenses de fonctionnements et des rémunérations. Ces deux rubriques ont été exécutées avec des dépassements des crédits alloués. La part des dépenses d'investissements n'est que 2% contre 98% des dépenses de fonctionnements et rémunérations.

S'agissant du secteur de santé, les dépenses, pour la période de 2020-2022 s'élèvent à USD 1.115,80 millions contre des prévisions de l'ordre de USD 2.036,82 millions soit 54 % de taux de réalisation. La part des dépenses d'investissements est de 23,59% contre 76,42 % de celles des fonctionnements. Il a été constaté le faible taux d'exécution des dépenses d'investissements sur les ressources propres, soit 2,35%.

Pour ce qui est des affaires sociales, pour la période 2020-2022, les dépenses sont chiffrées à USD 60,57 millions, contre des prévisions de USD 178,50 millions, soit un faible taux d'exécution de 33,93%. Les dépenses d'investissements représentent 2,16% de ces dépenses et celles de fonctionnements 97,84%.

Quant aux secteurs productifs, au cours de la période 2020-2022, les dépenses des secteurs sont chiffrées à USD 360,12 millions, contre des prévisions de l'ordre de USD 1.892,86 millions, soit un faible taux d'exécution de 19,03 %. Ces dépenses représentent 1,86% des dépenses du budget général chiffrées à USD 19.333 millions. Les taux d'exécution des dépenses d'investissements sur les ressources propres et celles d'investissements sur les transferts aux provinces et ETD sont les moins payés soit moins de 1% de taux de d'exécution pour celles de transferts aux provinces et ETD et moins de 10% pour celles des ressources propres.

Pour les crédits des dépenses des infrastructures, pour la période 2020-2022, les dépenses des infrastructures sont chiffrées à USD 270,771 millions, contre des prévisions de USD 835,737 millions, soit un taux d'exécution de 32,40%.

5.2. NÉCESSITÉ DE METTRE EN PLACE LE BUDGET PROGRAMME

Face aux faiblesses qui ont continué à caractériser la gestion des finances publiques d'une part et aux défis de développement économique et sociale il y a nécessité de continuer à moderniser l'ensemble du système de gestion des finances publiques comme prévue dans le Plan Stratégique de Réforme des Finances Publiques (PSRFP) adopté en mars 2010.

Cependant, depuis quelques années, certaines réformes ont été entreprises, y compris une nouvelle nomenclature des dépenses et des recettes, l'unification du budget qui comprend maintenant les dépenses de fonctionnement et d'investissement, une amélioration du processus d'élaboration du budget, l'exécution de la dépense à travers des procédures rationalisées et une chaîne informatisée, un système informatisé de la paie qui se veut être la base unique de la paie des fonctionnaires de l'État; l'adoption d'un nouveau code des marchés publics et la mise sur pied d'un système de production des états de suivi budgétaire.

En juillet 2011, une nouvelle loi relative aux finances publiques (LOFIP) a été promulguée. Parmi les innovations des réformes prévues, il y a l'Option du gouvernement de basculer du budget de moyens vers un budget axé sur les résultats et de refléter les politiques publiques dans le budget de l'État.

Ce passage à ce nouveau mode de gestion budgétaire aura le satisfécit des partenaires au développement, au regard de son impact positif sur l'efficacité de l'action publique, gage de l'atteinte des objectifs de développement que sera fixé le Gouvernement en vue d'améliorer substantiellement le bien-être des populations.

Le budget-programmes ou le Budget alternatif, inclusif et porté vers le développement permet à L'État de contrôler le travail de ses institutions et ministères. Il règle effectivement les problèmes de la population et de développement de la RDC et donc l'amélioration des conditions et cadres de vie des congolais.

Le développement de la RDC doit passer par l'accommodation de ses budgets aux réalités de ses potentialités et de ses besoins en développement. Il faut que le gouvernement base son économie sur de la production interne susceptible de booster son décollage.

Le budget programme permet d'accroître la synergie interne de la politique gouvernementale sous tendue par une vision commune. Cela suppose que lors de l'élaboration et de l'exécution du budget programme, le gouvernement tienne compte de l'équilibre des ratios entre les secteurs qui contribuent favorablement à la croissance économique et qui pourront amener le pays d'abord au statut du pays à revenus intermédiaires, puis de pays émergent et enfin de pays développé.

5.3. MESURES CORRECTIVES SUR L'EXÉCUTION DES DÉPENSES

Le budget général entant qu'outil principal d'opérationnalisation des différentes actions préconisées par le gouvernement ; pendant l'exécution des dépenses, le gouvernement et les institutions supérieures de contrôle, (l'inspection générale de finances, la cour des comptes et parlement) devraient veiller à la discipline budgétaire dans le chef de chaque institution ou ministère. Il s'agit de prendre des mesures susceptibles de contraindre les ordonnateurs, les comptables publiques, les contrôleurs budgétaires et les sous gestionnaire à dépenser dans les strictes limites des leurs lignes budgétaires. Le gouvernement ne pourra autoriser le paiement que dans la limite des crédits alloués. Par ailleurs, les dépenses liées aux actions de développement notamment celles des secteurs sociaux et des secteurs productifs devraient avoir un caractère contraignant autant que celles des rémunérations et fonctionnement.

5.4. RECOMMANDATIONS

À l'issue des analyses, l'ODEP préconise les recommandations suivantes :

Au Chef de l'Etat

- De réhabiliter la fonction de contrôle tout en donnant des moyens à la Cour des Comptes, l'inspection Générale des Finances et à la Direction Générale de Contrôle des Marchés publics, pour lutter contre la corruption et améliorer la gouvernance des finances publiques ;
- D'organiser un Forum national sur la fragilité budgétaire en vue de la compréhension de la chaîne de la recette et dépenses publiques.
- Prendre des mesures visant le respect du circuit de la dépense publique et le plan d'engagement budgétaire par son cabinet.

Au premier Ministre

- Prendre des dispositions légales et réglementaires qui s'imposent pour basculer au budget programme ;
- En matière d'allocation des fonds aux différents Ministères, tenir compte de l'équilibre des ratios entre les budgets globaux et les secteurs qui contribuent significativement à la croissance économique et à la réalisation de la trajectoire du pays vers d'abord le statut de pays à revenus intermédiaires, puis à celui de pays émergent et enfin, à celui de pays développé ce, de 2021 à l'horizon 2050. Dans cette perspective, accorder la part belle aux secteurs pro-pauvres qui visent l'amélioration des conditions de vie des populations ;

Au parlement

- Le renforcement de contrôle de l'exécution de la loi des finances en interpellant les membres du Gouvernement, des institutions et des services publics ;
- L'exploitation à bon escient le projet de Loi de Reddition de Comptes et les observations de la Cour des Comptes y relatives ;
- La poursuite et la sanction des personnes impliquées dans le non-respect des procédures.
- L'adoption de la bonne exécution du budget comme critère de bonne gouvernance dans l'évaluation du Gouvernement ;
- Saisir la Cour de Comptes afin qu'elle contrôle la gestion des dépenses publiques (bon d'engagement, bon de retrait, avis favorable émis sur les Ordres de paiement informatisé (OPI), etc. ; Organiser un débat public sur la gestion des dépenses publiques à partir de l'investiture du chef de l'Etat;

A la Cour des Comptes

- La déconcentration de la Cour des Comptes, à travers toutes provinces pour travailler aux côtés des assemblées provinciales ;
- Procéder au contrôle périodique et régulier afin de redresser à temps tout dérapage ;
- D'initier un audit sur la gestion de tous les projets financés par le trésor public, et de leurs régularités conformément aux lois de la République régissant les finances publiques. Mais aussi l'étendre à la période avant la prise de fonction du Président Félix Tshisekedi ;

Au gouvernement

- L'affirmation du monopole de la production des imprimés de valeur et administratifs accordé à l'Hôtel des monnaies et le faire respecter ;
- L'interconnexion d'une part de la Banque centrale du Congo avec les régies financières nationales et services d'assiette et d'autre part les assujettis /contribuables avec les régies financières et les services d'assiette, de manière à ce que la situation des finances publiques soit connue au jour le jour ;
- Le strict respect du budget tel que voté par le Parlement ;
- La rationalisation du volume des exonérations accordées aux sociétés et entreprises, pour réduire le taux des dépenses fiscales inconsidérées et s'assurer du suivi de l'atteinte des objectifs des exonérations aux investissements à savoir par la création d'emplois et la relance de l'économie nationale ;
- Lutter de manière efficace contre la corruption, évasion fiscale et le détournement des deniers publics ;
- Les sanctions des contrevenants à la Loi, à tous les niveaux.
- Le financement des campagnes de civisme fiscal et les organiser en collaboration avec les organisations de la société civile ;
- La publication dans le site des Ministères concernés, la liste exhaustive des exploitants des ressources naturelles (énergie, forêt, mines, hydrocarbures...), par province, avec notamment la superficie exploitée, le volume d'activité, la production vendue ou exportée, le prix de location ou d'amodiation, le potentiel, etc.

En ce qui concerne les dépenses :

- La rationalisation des dépenses du cabinet ministériel et des institutions pour permettre la bonne exécution des dépenses des secteurs pro pauvres ;
- Le respect de l'utilisation des crédits selon les lignes budgétaires, tout en priorisant les dépenses d'investissements ;
- La maîtrise de l'effectif des agents affectés aux Ministères.

Au ministère du Plan

- Concernant la planification du développement, fonder les politiques sectorielles sur la capitalisation des opportunités et atouts disponibles tout en tenant compte de la donne démographique et des risques éventuels ;
- Réhabiliter le processus de planification, programmation, budgétisation et suivi-évaluation.

Aux ministères des Finances et du Budget

- L'application stricte des chaînes des recettes et des dépenses ;
- Le renforcement des mécanismes de contrôle interne pour s'assurer qu'à chaque dépense le montant plafond n'est pas dépassé et que chaque recette publique est canalisée vers le compte général trésor public ;

- La limitation au strict minimum du seuil accepté des dépenses exceptionnelles ;
- Mettre en place des mécanismes de participation effective et suffisante de la population aux processus de développement et budgétaires en arrêtant avec le caractère symbolique de la participation des OSC et des forces vives à l'élaboration des politiques sectorielles ;

Aux Régies financières :

- Le développement des mécanismes pour recouvrer le maximum des recettes ;
- La mise en place des mesures fiscales qui avaient été arrêtés dans la Loi de Finances en prenant notamment des arrêtés, de diligenter des audits etc. ;
- Le renforcement du contrôle interne ;
- L'organisation de contrôle a priori, après taxation, lors de l'ordonnancement et a posteriori, sur pièces ou sur place ;
- L'uniformisation de visa d'entrée en RDC pour lutter contre la fraude aux frontières ;
- La rationalisation des exonérations ;
- La projection d'une interconnexion de leurs différents services et concrétiser le projet de télé-déclaration et de télépaiement ;
- Sanctionner des agents qui enfreignent à la loi à tous les niveaux ;
- L'intensification de la sensibilisation, le recensement et le recouvrement de l'impôt forfaitaire à charge des microentreprises au titre d'IBP en impliquant les Autorités des Provinces et des Entités Territoriales Décentralisées et la Société Civile, pour maximiser le recouvrement de cet impôt ;
- Le renforcement de la lutte contre la fraude fiscale par des contrôles réguliers et approfondis ;
- L'intensification de la campagne de sensibilisation sur l'émission obligatoire de la facture par les assujettis à la TVA, pour maximiser le recouvrement des impôts ;
- L'intensification de la campagne sur le civisme fiscal, en y impliquant la Société Civile, pour maximiser le recouvrement des impôts.

A la Direction Générale de Contrôle des Marchés Publics

- De rejeter conformément à la loi sur les marchés publics tout recours abusifs à la procédure de gré à gré ;
- De résister à toute forme de pression venant des politiques et travailler dans le respect des normes régissant les marchés publics en RDC ;

Aux Partenaires Techniques et Financiers

- L'application des principes d'alignement prévu dans la Déclaration de Paris.

A la Société Civile

- La collaboration avec le Gouvernement dans l'organisation des campagnes de civisme fiscal ;
- L'organisation des audits sociaux dans les projets ayant reçu financements internes ou externes ;
- La Vulgarisation de la loi de finances promulguée, celle sur la reddition des comptes ;
- La multiplication du contrôle citoyen à tous les niveaux.

- D'accroître le contrôle citoyen sur la gestion des biens publics, à travers des actions citoyennes pour accroître la transparence et la redevabilité des autorités publiques au niveau du pouvoir central, provincial et local.
- De s'approprier le combat de la bonne gouvernance, notamment de la transparence et de la redevabilité pour que la gestion des finances publiques réponde aux besoins de la lutte contre la pauvreté et amorcer le développement du pays.

A la population

- De tirer les conséquences de la non prise en compte de manière effective des besoins sociaux dans l'exécution des budgets de l'Etat 2020-2022 et d'exiger des comptes aux dirigeants actuels avant tout renouvellement des mandats ;
- De poser, lors des élections à venir un vote capable d'amener le pays vers un changement vivement souhaité par tout le monde.

DOCUMENTS CONSULTÉS

1. 2019-2022 : bilan de la gestion des finances publiques et réformes proposées par l'ODEP, février 2023
2. Condensés Hebdomadaire d'informations statistiques 2020,2021 et 2022;
3. États des Suivis Budgétaires (ESB) 2020-2022 ;
4. Loi de Finances 2020 ;
5. Loi de Finances 2021 ;
6. Loi de Finances 2022 ;
7. Loi relative aux Finances Publiques (LOFIP) ;
8. Munkeni F., (mars 2018), Propositions des domaines prioritaires du PNSD, communication faite lors de l'atelier du recadrage du PNSD
9. ODEP (2017), Rapport sur l'analyse de l'exécution de la loi de Finances 2016 par les organisations de la société civile.
10. ODEP (2018), Rapport de la mission d'évaluation citoyenne de l'exécution des budgets de l'Etat dans les secteurs pro-pauvres de 2014 à 2016
11. ODEP (2021), Rapport du contrôle citoyen l'exécution du budget global et des dépenses publiques pro-pauvres pour la période de 2017-2019
12. ODEP (2021), Rapport du contrôle et suivi citoyen de l'ODEP sur la situation de la riposte et des effets de la covid-19 sur les tissus économique et social de la RDC
13. Plan national stratégique de développement (PNSD) 2017-2050 ;
14. Plan National de Développement Sanitaire (PNDS) 2016-2020.
15. Plan National de Développement Sanitaire (PNSD) 2019-2023.
16. Programme du gouvernement 2019-2023
17. Programme National d'Investissement Agricole (PNIA) 2013-2020 ;
18. Rapport de monitoring de l'exécution de la loi de finances de Janvier à Septembre 2021 ; Décembre 2021
19. Rapports de la cour de compte sur la reddition des comptes
20. Réduction du train de vie de l'Etat : les propositions de l'ODEP, Février 2023
21. Stratégie Sectorielle de l'Éducation et de la Formation 2016-2025 ;

PRESENTATION DE L'OBSERVATOIRE DE LA DEPENSE PUBLIQUE (ODEP)

Description de l'organisation

L'Observatoire de la Dépense Publique (ODEP) est une organisation non gouvernementale créée le 1^{er} juillet 2011 par un groupe de douze organisations de la société civile de la RDC, soucieuses de promouvoir les finances publiques en tant que question de promotion sociale.

La vision de l'organisation est de contribuer à la construction d'un Congo fondé sur les valeurs universelles de transparence, de redevabilité, de responsabilité sociale, de participation citoyenne, de justice et d'équité.

Sa mission est de mettre en commun les diverses compétences des organisations de la société civile en matière d'analyse, de plaidoyer, de lobbying et de mobilisation de la communauté sur les Finances Publiques.

L'ODEP est une organisation pionnière qui a fait progresser la question de la gestion des finances publiques et des analyses budgétaires en tant que cheval de bataille pour la société civile congolaise.

Leadership

L'ODEP Contribue à la coordination des Organisations de la Société Civile qui participent au processus budgétaire notamment, le séminaire d'orientation budgétaire, les conférences budgétaires, l'examen et vote au parlement, suivi de l'exécution de la loi de finances et de la loi sur la reddition des comptes aux côtés des administrations publiques.

En tant que partenaire des Institutions Supérieures de Contrôle des Finances Publiques (Cour des Comptes et Inspection Générale des Finances), l'organisation a réussi à amener le travail des Institutions Supérieures de Contrôle au niveau de la Société Civile.

Grâce à son plaidoyer, l'ODEP a réussi à susciter un débat public sur les allocations budgétaires, le paiement des crédits des institutions et Ministères d'une part et d'autres parts sur les dépenses des secteurs pro-pauvres (éducation, santé, agriculture, développement rural et infrastructures), et celles des élections.

De 2020 à février 2023, dans le domaine précis de contrôle citoyen de suivi de l'exécution du budget, l'ODEP a réalisé quelques actions phares :

- 1) Le rapport du contrôle citoyen du programme de 100 jours dont les conséquences ont débouché sur l'historique projet de 100 jours ;
- 2) Le rapport du contrôle citoyen sur la gestion calamiteuse de la Société Transco dont le Directeur Administratif et Financier est déjà à la prison centrale de Makala ;
- 3) Le rapport du contrôle citoyen sur le détournement à CNSA, dont le dossier de dénonciation est déjà à la Cour de Cassation ;

- 4) Le Rapport du contrôle citoyen l'exécution du budget global et des dépenses publiques pro-pauvres pour la période de 2017-2019
- 5) Le Rapport du contrôle et suivi citoyen de l'ODEP sur la situation de la riposte et des effets de la covid-19 sur les tissus économique et social de la RDC
- 6) La Coordination de l'analyse de la loi des Finances 2021 avec une centaine des organisations de la Société Civile dédiées aux finances publiques avec l'appui du projet Profit Congo géré par le Coref ;
- 7) Le Rapport de monitoring de l'exécution de la loi de finances De Janvier à Septembre 2021 ;
- 8) La Coordination de la Campagne pour la réhabilitation de la Cour des Comptes avec le Consortium « Le Congo n'est pas à vendre »
- 9) Le renforcement des capacités d'une centaine d'acteurs de la Société Civile dédiée au contrôle citoyen des Finances Publiques dans ce domaine l'appui du projet Profit Congo géré par le Comité d'Orientation de la Réforme des Finances Publiques.
- 10) Une étude sur bilan de la gestion des finances publiques et réformes proposées par l'ODEP de 2019-2022 ;
- 11) Une étude sur la Réduction du train de vie de l'Etat : les propositions de l'ODEP.